

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 mars 2025

PARITÉ BLOC COMMUNAL - (N° 1105)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CL19

présenté par
M. Nury, Mme Gruet et M. Fabrice Brun

ARTICLE 3 BIS

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement de suppression est en cohérence avec les précédents amendements de suppression.

Il est proposé de supprimer intégralement cette proposition de loi.